

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 5

■ Éclairage

Olivia Dufour

Le succès du médiateur de l'AMF ne se dément pas

PANORAMA

Page 7

■ Administratif

Marie-Christine Rouault

Panorama de droit public

(1^{er} octobre au 15 novembre 2016)

DOCTRINE

Page 13

■ Santé / Droit médical

Bénédicte Bévière-Boyer

L'anonymat en assistance médicale à la procréation

CULTURE

Page 22

■ Exposition

Christian Baillon-Passe

Le baroque des Lumières au Petit Palais

Page 23

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Villegagnon à Alger

ACTUALITÉ Éclairage



Le succès du médiateur de l'AMF ne se dément pas ^{126k8}

Olivia DUFOUR

La médiatrice de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Marielle Cohen-Branche, a présenté son rapport annuel d'activité le 25 avril dernier. Le nombre de dossiers traités a grimpé de 18 %. Lorsque le médiateur rend un avis favorable, soit dans près de la moitié des dossiers relevant de sa compétence, il est suivi dans 95 % des cas !

La médiation ne remplacera jamais le juge, mais nombreuses sont actuellement les réflexions qui concluent à la nécessité de la promouvoir en tant que mode alternatif de résolution des litiges. Et à ce titre, certains exemples de médiation illustrent assez bien l'intérêt de la démarche. C'est le cas à l'AMF. Le médiateur est en réalité une médiatrice. Il s'agit de Marielle Cohen-Branche, ancienne juriste de banque et conseiller extraordinaire à la Cour de cassation. Elle est compétente pour traiter ce qui relève de l'AMF, c'est-à-dire des cas relatifs à la commercialisation des produits financiers, à la gestion de portefeuille, à la transmission des ordres de bourse et à l'épargne salariale. En revanche, sont exclus les dossiers de banque et d'assurance qui relèvent d'autres autorités. C'est toute la difficulté de l'imbrication des différentes activités que recouvre la finance et qui peut parfois dérouter le consommateur. Cela n'empêche pas le succès de cette médiation. Ainsi dans son rapport pour

2016, Marielle Cohen-Branche a traité 1 515 dossiers (+ 18 % par rapport à 2015), ou 1 418 si l'on met de côté les litiges de masse que sont par exemple les affaires de fonds à formule dans lesquelles plusieurs victimes souffrent d'un préjudice lié au même produit ou service. Sur les 1 515 dossiers traités, 896 relevaient du champ de compétence du médiateur, soit une augmentation de 20 %. Ils ont donné lieu à 534 avis, dont 250 partiellement ou totalement favorables aux demandeurs (47 %). Dans 95 % des cas, ces avis favorables ont été suivis par les deux parties. Quant aux 284 avis défavorables, ils n'ont été contestés que dans 4 % des cas. Les avis sont rendus dans un délai de 40 jours à partir du moment où le dossier est complet. Autant dire que la médiation à l'AMF marche bien.

Suite en p. 5

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34